

FONDS SOCIAL DE L'EAU

RAPPORT 2012

Ce rapport contient :

1. Les données chiffrées relatives à l'année 2012
2. L'évolution de l'utilisation des droits de tirage
3. L'analyse des données chiffrées
4. L'examen des rapports transmis par les CPAS
5. Les problèmes rencontrés dans la gestion du fonds social

1. Données chiffrées pour 2012 :

Nombre de compteurs au 31/12/11 :	1.494.663
Nombre de m ³ sur lesquels la contribution est calculée :	158.957.665
Nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sociale au 1/1/11 :	47.062
Nombre de consommateurs en difficulté de paiement au 31/12/11 :	126.143
Contribution 2012 :	1.986.970,81 €
dont : droits de tirage :	1.688.925,19 €
frais de fonctionnement des CPAS et de la SPGE :	198.697,08 €
fonds pour améliorations techniques :	99.348,54 €
Droits de tirage complémentaires :	200.000,00 €
Nombre d'interventions en 2012 :	6.841
Montant total des interventions :	1.550.937,46 €
Montant moyen des interventions :	226,71 €
Nombre d'interventions par rapport au nombre de raccordements :	0,0046
Rapport entre le montant des interventions et les droits de tirage initiaux :	92 %
Rapport entre le montant des interventions et les droits de tirage initiaux et complémentaires :	82 %
Montant utilisé du Fonds pour améliorations techniques :	45.603,64 €
% d'utilisation du Fonds pour améliorations techniques :	47,27 %
Montant plafonné de l'intervention du Fonds social de l'eau en 2012 (indexation) :	
295 €, plus 89 € par personne faisant partie du ménage à partir de la 4 ^{ème} .	

2 . Evolution des données relatives à l'utilisation des droits de tirage :

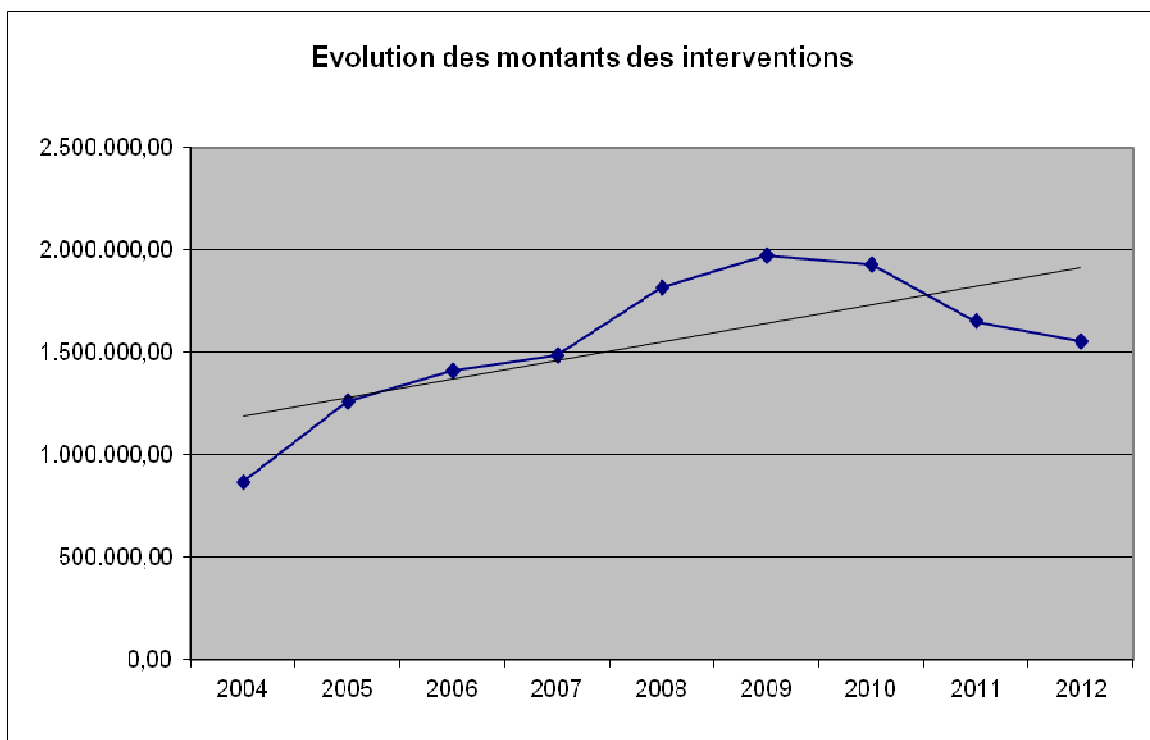
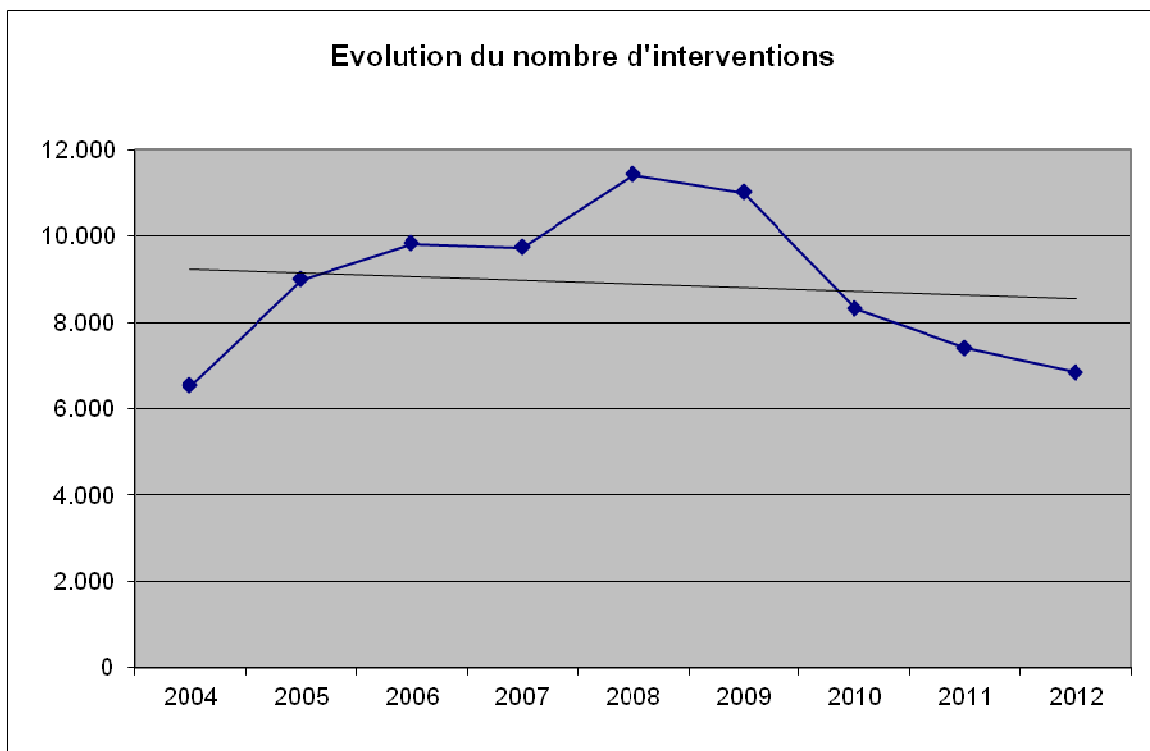
Par rapport à 2011, on peut constater pour 2012 :

- Une légère augmentation du nombre de compteurs : + 0,88 % ;
- Une augmentation du nombre de m³ sur lesquels la contribution est calculée : + 3,31 % ;
- Une augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sociale : + 1,92 % ;
- Une augmentation du nombre de consommateurs en difficulté de paiement : + 5,42 % ;
- Une diminution du nombre d'interventions ;
- Une diminution du montant total des interventions : - 7,64 %;
- Une légère augmentation du montant moyen des interventions : + 0,08 %;
- Une légère augmentation du pourcentage d'utilisation des droits de tirage (initiaux et complémentaires) : + 1 % ;
- Une forte augmentation du pourcentage d'utilisation du fonds pour améliorations techniques.

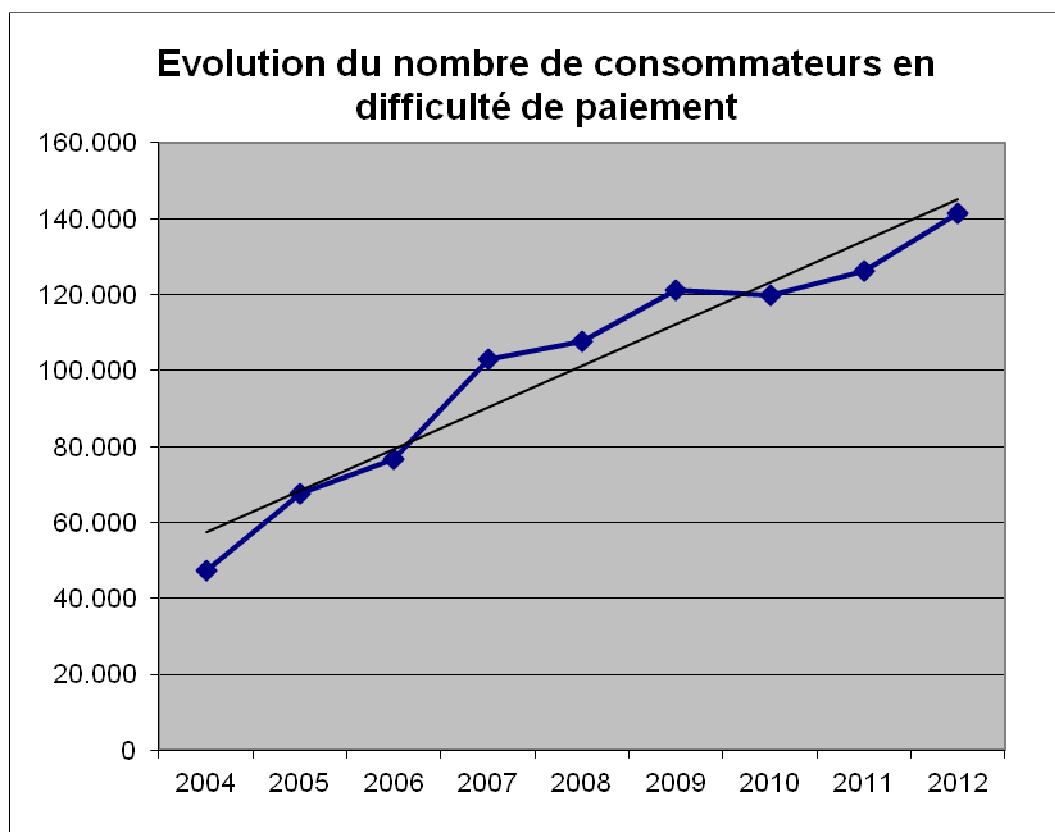
On constate que les droits de tirage initiaux sont largement utilisés, alors que si l'on tient compte également des droits de tirage complémentaires, l'ensemble des droits de tirage est utilisé à concurrence de 82 %.

Les tableaux ci-dessous permettent de se faire une idée de l'évolution du Fonds social depuis sa mise en place.

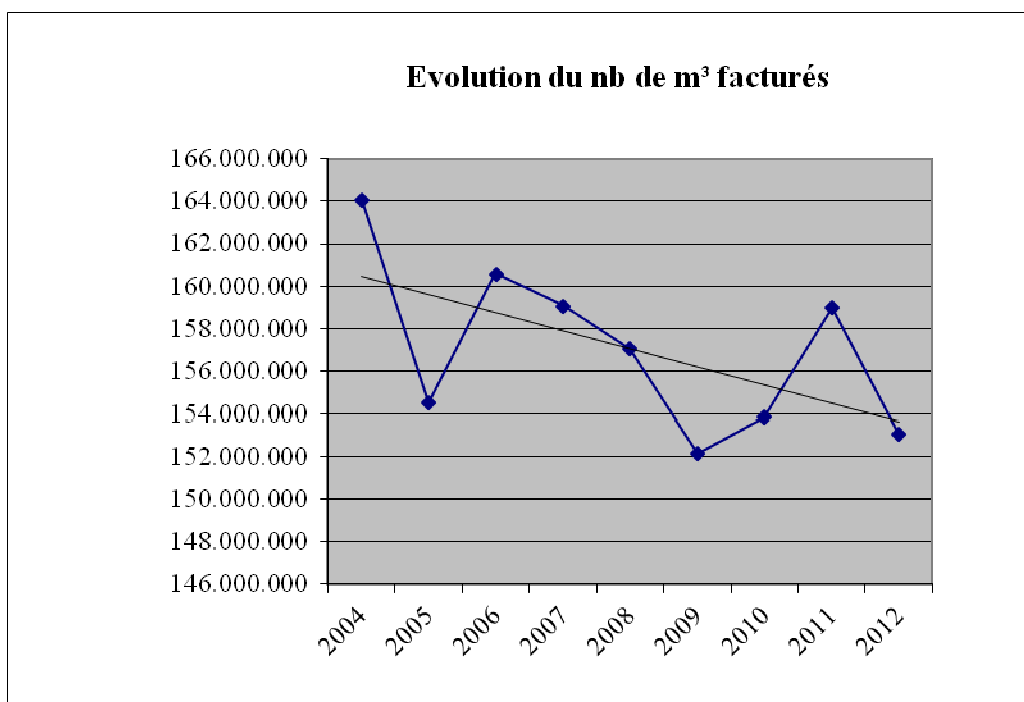
Année	Nombre d'interventions	Montant total des interventions (en €)	Montant moyen des interventions (en €)
2004	6.532	866.528,91	132,66
2005	8.991	1.259.932,65	140,13
2006	9.816	1.408.525,58	143,49
2007	9.733	1.484.249,95	152,50
2008	11.421	1.816.255,77	159,08
2009	11.008	1.971.078,66	175,02
2010	8.360	1.935.437,60	231,55
2011	7.407	1.650.054,69	222,56
2012	6.841	1.550.937,46	226,71



Date	Nombre de consommateurs en difficulté de paiement
31/12/2004	47.263
31/12/2005	67.580
31/12/2006	76.580
31/12/2007	103.054
31/12/2008	107.785
31/12/2009	121.282
31/12/2010	119.660
31/12/2011	126.136
31/12/2012	141.505



Date	Nombre de m ³ facturés
31/12/2004	164.063.508
31/12/2005	154.509.858
31/12/2006	160.582.414
31/12/2007	159.071.878
31/12/2008	157.059.939
31/12/2009	152.131.768
31/12/2010	153.737.947
31/12/2011	158.957.665
31/12/2012	153.052.813



TAUX D'INTERVENTION PAR DISTRIBUTEUR

Distributeurs	Nb compteurs (1)	Nb de consom. en difficulté de paiement (2)	Nb intervent. (3)	(2)/(1) en %	(3)/(1) en %	(3)/(2) en %
SWDE	1.017.738	94.168	4.128	9,25	0,41	4,38
CILE	248.477	27.283	1.446	10,98	0,58	5,30
IECBW	78.481	2.529	434	3,22	0,55	17,16
INASEP	35.930	4.788	163	13,33	0,45	3,40
IEG	21.735	2.088	96	9,61	0,44	4,60
AIEC	12.532	4167	64	33,25	0,51	1,54
AIEM	11.659	671	62	5,76	0,53	9,24
IDEN	3.076		19		0,62	
CIESAC	2.494	212	21	8,50	0,84	9,91
Distributeurs communaux ayant fourni toutes les informations	56.423	4.790	355	8,49	0,63	7,41
TOTAUX tous distributeurs	1.510.170	141.505	6.841	9,37	0,45	4,83

3. Analyse de ces données chiffrées :

L'année 2012 se caractérise par une diminution du nombre de m³ d'eau facturés (153.052.813 contre 158.957.665 en 2011), ce qui confirme la tendance à la baisse de la consommation d'eau constatée depuis la mise en place du fonds social. Il s'en suit logiquement une diminution du montant global de la contribution (1.923.381,41 €, au lieu de 1.986.970,81 € en 2011).

Le montant des droits de tirage initiaux (1.688.925,19 €) ont été largement utilisés (à concurrence de 92 %). Le montant disponible pour les droits de tirage complémentaires peu est de 200.000 €.

Il est à noter que le nombre de consommateurs en difficulté de paiement déclarés par les distributeurs est en hausse depuis le 31/12/2010 (+ 18 % en 2 ans). De même, le nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sociale est en hausse continue (47.062 au 31/12/2011 contre 46.176 l'année précédente).

Le fonds social en 2012 se caractérise donc une nouvelle fois par une augmentation des besoins d'une part, et par une diminution des moyens disponibles d'autre part. Cette situation justifie la diminution constatée du nombre d'interventions du fonds en 2011 (6.841 en 2012 contre 7.407 en 2011), pour un montant global des interventions de 1.550.937,08 €.

4. Rapports transmis par les CPAS :

Les CPAS sont tenus d'adresser chaque année à la SPGE un rapport relatif à l'utilisation et au fonctionnement du fonds social de l'eau.

124 CPAS sur les 253 concernés (49,1 %) ont transmis leur rapport d'évaluation pour l'année 2012.

De nombreux sont les CPAS mettent en avant l'insuffisance es montants disponibles pour le fonds social de l'eu, vu l'augmentation de nombre de ménages en difficulté de paiement.

Certains CPAS continuent à mettre en évidence certaines difficultés de fonctionnement déjà énoncées les années précédentes :

- information parfois tardive relative aux montants des droits de tirage, et particulièrement des droits de tirage complémentaires ;
- surcharge de travail pour les CPAS, qui estiment que les frais de fonctionnement qui leur sont alloués sont trop faibles ;
- manque d'information quant aux suivis des décisions de certains distributeurs vis-à-vis des bénéficiaires du fonds.

Certains CPAS font état de leur politique qui vise à limiter l'intervention du fonds social à l'année en cours et à ne pas prendre en compte les difficultés de paiement liées à des frais d'huissier ou de justice.

Enfin, les CPAS qui ont rentré leur rapport 2012 ont déclaré 4.028 demandes d'interventions, dont 31,2 % concernent des bénéficiaires de revenus d'intégration sociale, et 34,2 % concernent des personnes surendettées.

5. Problèmes administratifs rencontrés dans la gestion du Fonds social de l'eau

Le principal problème rencontré lors de la gestion du Fonds social de l'eau reste la difficulté de recueillir l'ensemble des données émanant de tous les distributeurs dans des délais proches de ceux prévus par la législation.

La plupart des distributeurs ont transmis à la SPGE les informations relatives au Fonds social 2012, mais pas toujours dans les délais prévus.

En outre, les retards de quelques distributeurs relatifs au versement sur le compte du Fonds social du montant des droits de tirage non utilisés, rendent difficiles le calcul et le versement des droits de tirage complémentaires dans les délais imposés par la législation.

Au 31 juillet 2013, les communes suivantes n'ont pas transmis les informations nécessaires au calcul du fonds social pour 2013 : FAUVILLERS, TENNEVILLE ET VRESSE-sur-SEMOIS, malgré les rappels qui leur ont été envoyés. En outre, la commune de ROUVROY n'a pas transmis les informations relatives à l'utilisation du fonds en 2012.